

N/REF : 28/11/2025 15H36 C:002020 I:00907
V/REF : AC/C34079
V/Email reçu le Vendredi 28/11/2025 a 15H36

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CHN
IMMEUBLE : LES CHENES - CHN
4-8, RUE DES CHENES
48-54, RUE 6 FRERES RUELLAN
35400 ST MALO

Rennes, le 26 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 8 RUE DES CHENES - LOGT VACANT SUR PASS INTER LE 16/12
LOGEMENT N° 003676, PORTE N°3676, 3° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 003676 CHN - (CHN - 01 - 08)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION
*SS4 AMIANTE SUR CONDUIT DANS BUANDERIE

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 18/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE DE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 18/12/25 a 12H21 Mme T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00	120,00
		TOTAL H.T.			120,00
		T.V.A. a 10,00%			12,00
		TOTAL T.T.C.En EURO			132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.